

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1995**

**Compte rendu**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 11 décembre 1995 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

***Etaient présents :*** MM. SCHWINT, MILLE, NOT, PINARD, HUMBERT, AUTARD, RUEFF, EDOUARD, NUNINGER, ANTONY, VUILLEMIN, FUSTER (jusqu'à la question 6/a), BARETJE (jusqu'à la question 32), RÉGNIER, JEANNEROT, THIRIET, MEUNIER, LAGRANGE, FOUSSERET, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. ROIGNOT, Mme DUFAY (à partir de la question 4/a), M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, MM. TISSOT, GIRARD, Mme MAISIERES, MM. JEANNIARD, LOYAT (à partir de la question 1), DAHOUI, SANTI, CHRISTELLE, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, MM. HAGOPIAN, VOUILLOT, SANCHEZ, DUMONT, Mlle GEIGER, MM. POMEZ, VENTARD, JACQUEMIN, THIRODE, DUVERGET, SALOMON, TABOURNOT, Mme WEINMAN, MM. VIALATTE, RENOUD-GRAPPIN, BONNET, SENNERICH, Mme MONTEL.

***Absents :*** MM. FUSTER (à partir de la question 6/a), BOICHON, BARETJE (à partir de la question 32), Mme DUFAY (jusqu'à la question 4/a), M. LOYAT (jusqu'à la question 1).

***Secrétaire :*** M. VENTARD.

***Procuration de vote :***

***Mandants :*** MM. FUSTER (à partir de la question 6/a), BOICHON, BARETJE (à partir de la question 32), Mme DUFAY (jusqu'à la question 4/a), M. LOYAT (jusqu'à la question 1).

***Mandataires :*** MM. LAGRANGE (à partir de la question 6/a), NOT, JEANNIARD (à partir de la question 32), THIRIET (jusqu'à la question 4/a), Mme CUENIN (jusqu'à la question 1).

\* \* \* \*

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a souhaité s'exprimer sur la situation sociale actuelle de notre pays.

Après avoir repoussé à la majorité (9 pour - 2 abstentions), le vœu présenté par l'Opposition sur cette situation, il a soumis au vote de l'Assemblée la motion suivante qui a été approuvée à l'unanimité moins 11 abstentions :

*«Le Conseil Municipal de Besançon, inquiet sur la forme et sur le fond de la tournure que prennent les mouvements sociaux qui agitent notre pays depuis plusieurs semaines, exhorte le gouvernement à engager au plus vite une réelle négociation, sans a priori, pour mettre un terme aux différents conflits qui pèsent très lourdement sur les familles et qui paralysent l'économie, plutôt que de s'engager sur la voie d'une législation par ordonnances. Le Conseil Municipal de Besançon se déclare solidaire des préoccupations exprimées par une majorité de la population, qu'elle soit gréviste ou simplement sympathisante. Persuadé qu'une immense soif de justice sociale sous-tend l'ensemble des revendications catégorielles, le Conseil Municipal souhaite qu'une réflexion plus large s'engage au plus vite sur une grande réforme de la protection sociale et de la fiscalité, seule capable de garantir une juste et proportionnelle répartition des efforts nécessaires au maintien à long terme de la cohésion nationale».*

### **1 - Circulation et stationnement au centre-ville - Communication de M. le Maire**

M. le Maire a commenté pour l'Assemblée les propositions relatives à la circulation et au stationnement au centre-ville après l'ouverture du tunnel sous la Citadelle. Il a précisé que la version définitive sera soumise au Conseil Municipal après négociations avec les secteurs concernés (commerçants, riverains, etc.). Le projet retenu sera expérimenté jusqu'à fin 1996 où un bilan sera fait.

### **2 - Exercice 1995 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes**

L'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

### **3 - Garanties d'emprunts à l'Office Public d'HLM du Doubs - Habitat 25 :**

**a<sub>1</sub>)** Programme de construction de 11 logements PLA et PLTS chemin de Courvoisier à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 2 999 450 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

**a<sub>2</sub>)** Programme de construction de 11 logements PLA et PLTS chemin de Courvoisier à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 865 760 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

b<sub>1</sub>) Programme de construction de 27 logements PLA et PLTS, rue Fontaine-Ecu à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 9 927 540 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

b<sub>2</sub>) Programme de construction de 27 logements PLA et PLTS, rue Fontaine-Ecu à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 758 725 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

#### **4 - Comptabilité - Exercice 1995 :**

##### **a) Budget supplémentaire**

A la majorité, neuf Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal a adopté le budget supplémentaire de l'exercice courant dont les balances sont arrêtées comme suit :

##### ***Budget Principal***

Recettes	384 219 309,02 F
Dépenses	378 599 303,89 F
Excédent de fonctionnement	5 620 005,13 F

##### ***Budget du Service des Eaux***

Recettes	13 570 116,56 F
Dépenses	11 100 209,00 F
Excédent	2 469 907,56 F

##### ***Budget du Service Assainissement***

Recettes	25 564 896,73 F
Dépenses	20 227 682,00 F
Excédent	5 337 214,73 F

##### ***Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées***

Recettes	141 433,17 F
Dépenses	77 858,00 F
Excédent	63 575,17 F

### ***Budget du Service Forêts (activité sylvicole)***

Recettes	789 999,00 F
Dépenses	789 999,00 F
Excédent	0,00 F

Les excédents se montent globalement à 13 490 702,59 F.

**b) Ouverture de crédits au budget supplémentaire par décisions modificatives**

Adopté à l'unanimité.

**c) Transferts de crédits**

Adopté à l'unanimité.

**d) ZAC de Planoise - Locaux en rez-de-chaussée d'immeubles - Comptabilisation du non-remboursement partiel par la SAIEMB de la 3<sup>ème</sup> fraction de l'avance en compte d'associé**

Adopté à l'unanimité moins deux abstentions (M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote).

**e) Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeurs**

Adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

**f) Emprunt de fin d'exercice**

Adopté à la majorité (2 Conseillers ayant voté contre) (emprunt d'un montant maximum de 50 MF).

**g) Budgets annexes des services Eaux et Assainissement - Affectation d'une partie du résultat d'exploitation de l'exercice 1994 au financement partiel des investissements prévus au Budget Primitif 1996**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter 1 500 000 F du budget Eaux et 2 000 000 F du budget Assainissement au financement partiel des équipements prévus au projet de budget primitif 1996.

### **5 - Comptabilité - Exercice 1996 :**

**a) Lignes de trésorerie**

Adopté à l'unanimité (ouverture d'un crédit de trésorerie de 75 MF auprès du Crédit Local de France pour 45 MF et de la Société Générale pour 30 MF).

- b) Budget général - Gestion active de la dette - Recours à divers instruments de couverture du risque de taux

Adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

#### 6 - Mise en place de la comptabilité M14 :

- a) Fixation de la durée d'amortissement des biens mobiliers renouvelables

Adopté à l'unanimité.

- b) Choix du type de vote du budget

A l'unanimité, le Conseil Municipal a retenu le vote par fonction.

#### 7 - Ressources budgétaire pour 1996 - Fixation des tarifs, taxes et droits

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement :

- à l'unanimité moins 11 abstentions sur les points XXI et XXII de ce rapport concernant les domaines de l'Eau et de l'Assainissement

- à l'unanimité moins 2 abstentions sur l'ensemble des autres points.

#### 8 - Citadelle de Besançon - Homologation des tarifs pour l'exercice 1996

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs d'entrée à la Citadelle :

Tarifs individuels	au 1/07/1995	au 1/01/1996	au 1/07/1996	au 1/09/1996
Adultes (tarif normal)	40 F	40 F	50 F	45 F
Adultes (tarif réduit) : - résidents villes jumelées - militaires appelés - étudiants, apprentis (jusqu'à 26 ans inclus, scolaires > 15 ans) - CLA - personnes âgées > 65 ans - familles nombreuses - handicapés	30 F	30 F	40 F	35 F
Enfants 5/15 ans	20 F	20 F	30 F	25 F

<b>Abonnements annuels (12 mois consécutifs)</b>	<b>au 1/07/1995</b>	<b>au 1/01/1996</b>	<b>au 1/07/1996</b>	<b>au 1/09/1996</b>
Adultes	120 F	120 F	120 F	120 F
Enfants 5/15 ans	80 F	80 F	80 F	80 F
Familles	260 F	260 F	260 F	260 F

<b>Tarifs groupes</b>	<b>au 1/07/1995</b>	<b>au 1/01/1996</b>	<b>au 1/07/1996</b>	<b>au 1/09/1996</b>
Adultes (à partir de 20 personnes)	25 F	30 F	30 F	30 F
Scolaires non bisontins, Maisons Pour Tous, centres sociaux, handicapés (à partir de 10 personnes)	15 F	20 F	20 F	20 F
Scolaires bisontins et groupes militaires (avec compensation tarifaire)	0 F	0 F	0 F	0 F

M. le Maire et M. FOUSSERET, Président et Vice-Président de la SEM de la Citadelle, n'ont pas pris part au vote.

**9 - Exercice 1996 - Taxe sur les spectacles - Exonération générale et totale pour les manifestations sportives**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de renouveler l'exonération de la taxe sur les spectacles pour toutes les compétitions sportives qui se dérouleront sur le territoire de la commune jusqu'au 31 décembre 1996.

**10 - Abattoir des Tilleroyes - Fixation du taux de la taxe d'usage pour 1996**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé à 274 F/t le taux de la taxe d'usage pour 1996.

**11 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 1996 - Exonérations en faveur des établissements soumis à la redevance d'enlèvement et de traitement des déchets artisanaux et commerciaux**

Adopté à l'unanimité.

## **12 - Branchements à l'égout - Dispositions tarifaires**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les dispositions tarifaires suivantes relatives aux branchements à l'égout :

### **I - Participation financière aux travaux de raccordement à l'égout**

1. pour les raccordements à effectuer dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'égout, institution, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1996, d'un abattement forfaitaire de 50 % du montant de cette participation pour les habitations individuelles existantes comptant au plus un logement dont la signature du contrat de raccordement à l'égout est effectuée dans des délais qui permettent la réalisation du branchement simultanément à la construction du réseau d'égout dans la rue,

2. au-delà du délai légal de deux ans fixé à l'article L 33 du Code de la Santé, majoration de 100 % la redevance d'assainissement pour les riverains des voies desservies par le réseau d'égout qui n'acceptent pas le raccordement de leur propriété au réseau public, ou qui n'effectuent pas les travaux intérieurs nécessaires au raccordement effectif de leur installation au branchement à l'égout. Cette majoration est maintenue jusqu'au raccordement à l'égout effectif de l'installation.

### **II - Application de la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) au logement social**

La PRE sera appliquée avec un abattement forfaitaire de 50 % du montant à tout logement social construit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1996, étant considéré exclusivement comme logement social tout logement financé par des prêts locatifs aidés de la Caisse des Dépôts et Consignations garantis par la collectivité locale.

## **13 - Subventions :**

### **a) aux associations à caractère social - 3<sup>ème</sup> répartition**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 7 641 F à «l'Essor».

### **b) complémentaire au Foyer des Jeunes Travailleurs**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 25 000 F au Foyer des Jeunes Travailleurs.

**c) au secteur Jumelages - Relations Internationales**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopté la répartition suivante :

**1) Subventions aux établissements scolaires :**

\* 8 015 F au Lycée Professionnel Montjoux pour le déplacement de 24 élèves à Dewsbury (Angleterre) du 25 mars au 8 avril 1995 (échange professionnel).

\* 1 896 F au Comité de Jumelage Besançon-Pavie du Lycée Saint-Paul pour le déplacement de 22 élèves à Grosseto (Italie) du 18 au 25 octobre 1995 (échange scolaire).

\* 3 000 F au Lycée Pergaud pour le déplacement de 29 élèves à Montréal (Canada) du 17 au 27 octobre 1995 (échange scolaire).

\* 2 178 F au Lycée Saint-Jean pour le déplacement de 33 élèves à Krumbach (Allemagne) du 12 au 21 octobre 1995 (échange scolaire).

**2) Subvention de 832 F au Sport Nautique Bisontin «Canoë Kayak» pour sa participation à une régate.**

**d) complémentaire au Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Communal**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'accorder une subvention complémentaire exceptionnelle de 50 000 F au COS.

**e) à l'Association Bisontine des Cadres Demandeurs d'Emploi**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 F à l'Association Bisontine des Cadres Demandeurs d'Emploi pour la manifestation qu'elle a organisée le 11 décembre sur les évolutions de l'économie évolutive et les déséquilibres qu'elles entraînent ainsi que sur les réactions des acteurs économiques.

**f) à Rive Boutique de Gestion**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a accordé une subvention de 150 000 F à l'Association Rive Boutique de Gestion, pour l'accueil et le suivi de 3 nouvelles sociétés : SARL Médiaplast, SARL Infomédia et Broderie Service.

**14 - Musée Classé - Encaissement et réaffectation d'un don de l'Association des Amis des Musées et de la Bibliothèque**

Adopté à l'unanimité (don de 15 000 F à titre de participation à l'organisation technique de l'exposition «Sébastien Erard, ou l'aventure du piano forte» qui se tient actuellement au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie).

**15 - Installations classées pour la protection de l'environnement - Etablissements SUPERFOS Emballages - Information du Conseil Municipal suite au sinistre du 16 mai 1995**

Dont acte.

**16 - SUPERFOS Emballages - Acquisition par la Ville des locaux des Prés de Vaux - Implantation sur la zone La Fayette - Participation de la Ville au bilan**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé d'acquérir les bâtiments SUPERFOS aux Prés de Vaux pour 4 MF et a autorisé M. le Maire à signer l'acte à intervenir,

- a approuvé le prix de cession des terrains sur la zone La Fayette à SUPERFOS, soit 110 F le mètre carré,

- a décidé d'apporter au bilan d'aménagement de la ZAC du parc La Fayette le différentiel financier de 2 MF provenant du prix à 110 F le mètre carré,

- a décidé de solliciter les aides du Conseil Général et du Conseil Régional.

M. SCHWINT, Président de la SEDD, n'a pas pris part au vote.

**17 - Rue Thomas Edison :**

**a) Echange avec l'indivision SOGEBAIL/SICICMAL**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'échange suivant :

- la Ville acquiert à SOGEBAIL une parcelle de terrain de 70 a 15 au prix de 561 200 F et lui cède une parcelle de 51 a 63 ca au prix de 413 040 F.

Une soulte de 148 160 F sera donc versée par la Ville à l'indivision SOGEBAIL/SICICMAL.

M. le Maire a été autorisé à signer l'acte à intervenir.

**b) Cession à la Société BULLET**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de céder à la Société BULLET une propriété de 99 a 94 ca moyennant le prix de 8 F le mètre carré et a autorisé M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

**18 - Exercice 1996 :**

**a) Marchés de branchements à l'égout - Lancement des appels d'offres**

Adopté à l'unanimité.

**b)** Marchés de fournitures de fuel-oil domestique - Lancement des appels d'offres  
Adopté à l'unanimité.

**c)** Marchés de fournitures de matériels électriques et de chauffage - Lancement des appels d'offres  
Adopté à l'unanimité.

**d)** Station d'épuration de Port Douvot - Déphosphatation - Marché de fournitures - Lancement de la procédure d'appel d'offres  
Adopté à l'unanimité.

**e)** Fourniture de matériel en fonte ductile pour les travaux d'entretien et d'extension du réseau d'eau - Lancement de la procédure d'appel d'offres  
Adopté à l'unanimité.

**f)** Marché de branchements sur réseau d'eau - Lancement de la procédure d'appel d'offres  
Adopté à l'unanimité.

**g)** Travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments communaux  
Adopté à l'unanimité.

**h)** Achat de fournitures pour l'entretien des bâtiments - Lancement de la procédure d'appel d'offres  
Adopté à l'unanimité.

**i)** Marchés d'habillement - Adoption des cahiers des charges - Appel d'offres  
Adopté à l'unanimité.

**j)** Marchés de fournitures de livres pour les bibliothèques - Adoption du cahier des charges - Lancement de la procédure d'appel d'offres  
Adopté à l'unanimité.

**19 - Entretien des espaces verts de la ZAC de Planoise et secteur Ouest - Marchés des exercices 1996 - 1997 - 1998 - Lancement de l'appel d'offres**  
Adopté à l'unanimité.

**20 - Service Assainissement** - Travaux d'investissement - Ajustement des aides de l'Agence de l'Eau au programme de travaux 1995

Adopté à l'unanimité.

**21 - Syndicat Mixte d'Assainissement de Grandfontaine** - Rémunération des prestations assurées par la Ville de Besançon - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé à 90 000 F par an la rémunération des prestations assurées par la Ville pour ce syndicat. L'application de cette mesure se fera sur trois ans. La somme facturée sera donc de 30 000 F en 1996, 60 000 F en 1997 et 90 000 F en 1998.

**22 - Patinoire La Fayette** - Exploitation du bar - Prorogation du contrat - Avenant n° 2

L'Assemblée Communale a décidé de proroger la convention liant la Ville à la Société BONNET jusqu'au 30 juin 1996, la consultation lancée en juin dernier ayant été déclarée infructueuse en l'absence de candidature.

**23 - BVV - Besançon Votre Ville** - Consultation - Délai supplémentaire - Prorogation du contrat de régie publicitaire pour un mois

Adopté à l'unanimité.

**24 - Coopération décentralisée avec Bistrita (Roumanie)** - Centre de perfectionnement et de formation de Bistrita - Protocole d'accord entre la Ville de Besançon, la CCI du Doubs, la CCI de Bistrita-Nasaud et l'Association «AGIR a. b. c. d.»

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal :

- a autorisé M. le Maire à signer le protocole d'accord à intervenir entre la Ville de Besançon, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bistrita-Nasaud et l'Association «AGIR a. b. c. d.», et ayant pour objet de définir les conditions de la mise en oeuvre du projet du centre de perfectionnement et de formation des dirigeants et cadres des entreprises du département de Bistrita-Nasaud,

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une somme de 20 000 F à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs à raison de 10 000 F en 1996 et 10 000 F en 1997.

**25 - Contrat Enfance** - Renouvellement des conventions avec Antenne Petite Enfance, la Mutualité du Doubs, l'ARETE, la Maison Verte

Adopté à l'unanimité.

**26 - Service Enseignement - Indemnité représentative de logement des instituteurs - Projet d'évolution - Avis du Conseil Municipal**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a émis un avis défavorable sur le projet d'une éventuelle progression de l'indemnité de logement accordée aux instituteurs, aux motifs que les conditions de cet éventuel engagement restent totalement imprécises et ne permettent pas d'évaluer la charge supplémentaire qui serait en tout état de cause supportée par la Ville de Besançon.

**27 - Animation des quartiers - Demande de subvention auprès de la Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat**

Adopté à l'unanimité. Cette demande sera sollicitée dans le cadre de l'animation des sites de Planoise, de Brulard, des Clairs-Soleils, de Saint-Claude ou des Chaprais.

**28 - Personnel Communal :**

- a) Personnel de la Ville affecté à l'Association pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes dans la Région de Besançon - Mission Locale pour l'Emploi

Adopté à l'unanimité.

- b) Politique de la Ville - Emplois d'animateur

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal :

- a décidé de pourvoir les emplois d'animateurs socio-culturels responsables de structure et d'animateurs socio-culturels responsables de secteur contractuels à temps complet par des agents contractuels,

- a autorisé M. le Maire à signer les contrats à intervenir.

- c) Affaires culturelles - Emploi d'animateur du patrimoine

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de créer l'emploi d'animateur du patrimoine contractuel à temps complet, emploi qui sera pourvu par un agent non titulaire contractuel dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la loi 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

M. le Maire a été autorisé à signer le contrat à intervenir.

**29 - Mutuelle du Personnel - Aide de la Ville - Convention**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec la Mutuelle du Personnel de la Ville de Besançon une convention ayant pour objet de définir les relations entre la Ville et la Mutuelle, de déterminer les modalités de l'aide apportée par la Ville et les obligations réciproques des parties.

Cette convention sera conclue pour 6 ans avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1996, avec possibilité de résiliation unilatérale sans indemnité par l'une ou l'autre des parties chaque année avec le 31 octobre.

Pour 1996, le montant de l'aide indirecte apportée par la Ville ne pourra dépasser 25 % du montant des cotisations perçues par la Mutuelle (soit 2 145 881 F) et s'élèverait à titre prévisionnel à 2 131 000 F.

### **30 - Citadelle - Convention de délégation à la SEM de la Citadelle - Avenant n° 1**

A l'unanimité (M. le Maire et M. FOUSSERET n'ayant pas participé au vote), le Conseil Municipal a adopté l'avenant n° 1 à la convention de délégation à la SEM de la Citadelle, ayant pour objet :

- de clarifier la répartition des compétences entre la Ville et la Société,
- de préciser le contenu des missions des personnels affectés à la Citadelle et des engagements respectifs des partenaires
- d'ajuster le dispositif tarifaire.

### **31 - Halte Nautique - Prorogation du contrat de gestion avec l'Office du Tourisme**

A l'unanimité (M. JEANNEROT, Président de l'Office du Tourisme, n'ayant pas participé au vote), le Conseil Municipal a décidé de proroger d'une année, du 1.01.1996 au 31.12.1996, la convention passée avec l'Office du Tourisme pour la gestion de la Halte Nautique.

### **32 - SAIEMB - Rapport d'activités pour 1994**

Dont acte.

### **33 - SEDD- Rapport d'activités pour 1994**

Dont acte.

### **34 - Patinoire La Fayette - Approbation du bilan définitif**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a approuvé le bilan définitif de l'opération de construction de la patinoire La Fayette fixé à 48 639 294,03 F,

2) a délivré quitus à la SEDD au vu de ce bilan.

3) a décidé de résilier la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEDD à l'issue de la phase de construction de la patinoire et du hall d'accueil, sans indemnité conformément à l'article 5 de l'avenant n° 1 de la convention,

4) a décidé l'inscription au BS de l'exercice courant des paiements qui seront effectués par la SEDD au titre des remboursements relatifs aux sinistres.

### **35 - Développement commercial de la Place Cassin :**

**a)** Suivi de l'opération «Grandes Surfaces»

**a<sub>1</sub>)** Bilan de l'opération au titre de l'exercice 1995 - Approbation des prévisions financière pour 1996

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a approuvé le bilan de l'opération pour 1995, le compte d'exploitation prévisionnel pour 1996 et le montant de la participation de la Ville fixé à 405 216 F TTC en 1995 et 1 376 046 F TTC en 1996.

M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

**a<sub>2</sub>)** Travaux supplémentaires - Garantie de la Ville pour un prêt projet urbain de 1 290 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité moins deux abstentions. M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

**b)** Aménagement et gestion d'une nouvelle cafétéria :

**b<sub>1</sub>)** Avenant au contrat de concession

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal :

- a approuvé l'avenant n° 1 à la concession d'aménagement du 23 janvier 1995 conclue entre la Ville et la SAIEMB pour le développement commercial de la Place Cassin ; cet avenant a pour objet l'acquisition et l'aménagement du bâtiment cédé par la SCI St-Pierre à l'emplacement de l'ancienne cafétéria ERIS, la promotion et la gestion locative des lieux et la recherche d'acquéreurs pour ceux-ci,

- a approuvé le compte d'exploitation prévisionnel de l'opération pour l'exercice 1996 et a décidé d'inscrire au BP 1996 un crédit de 397 980 F TTC correspondant à la participation de la Ville à l'équilibre financier.

M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

**b<sub>2</sub>)** Garantie de la Ville pour le remboursement d'un prêt projet urbain de 8 628 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité moins deux abstentions. M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

**c)** Voeu de Mme WEINMAN sur l'ouverture des magasins les 17 et 24 décembre

Ce voeu a été repoussé à la majorité (5 pour, 5 abstentions).

**36 - Société Anonyme de Franche-Comté** - Immeuble 6 et 7, rue Berlioz - Location pour galerie associative - Bail avec la SAFC

Adopté à l'unanimité.

**37 - Office Public d'HLM du Doubs - Habitat 25** - Immeuble 13, rue des Hauts de Saint-Claude - Location d'un appartement au profit de la Ville

Adopté à l'unanimité.

**38 - Immeubles communaux 56 à 62, rue Battant - 16, rue Champrond - 23, rue Bersot et 140, Grande Rue** - Avenants aux baux emphytéotiques consentis à l'Office Public d'HLM de Besançon

Adopté à l'unanimité.

**39 - Surveillance à cheval de Chailluz** - Demande de subvention auprès des Haras

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de solliciter du Service Régional des Haras de Besançon, une subvention, au titre de 1995, pour le développement de cette activité équestre.

**40 - Fort de Bregille** - Travaux de mise en conformité dans le bâtiment principal - 1<sup>ère</sup> tranche - Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ces travaux estimés à 600 000 F TTC.

**41 - Transports scolaires** - Subvention départementale - Modification des conditions d'attribution - Régularisation

Adopté à l'unanimité. Au titre de la régularisation des exercices 1993, 1994 et 1995, la perte pour la Ville de Besançon ressort à 1 386 037 F.

**42 - Subvention à l'Office Public d'HLM de Besançon pour l'habitat spécifique**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 150 000 F à l'Office pour des opérations d'habitat spécifique qu'il a réalisées.

**43 - Office Public d'HLM de Besançon - Extension de la compétence territoriale à la commune de Roche-lez-Beaupré**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'extension de compétence territoriale de l'Office Public d'HLM de Besançon à la commune de Roche-lez-Beaupré.

M. TISSOT, Président de l'Office Public d'HLM de la Ville de Besançon n'a pas pris part au vote.

**44 - POPS (Protocole d'Occupation du Patrimoine Social) - Prorogation d'une année**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à l'extension du POPS à l'ensemble des communes du District du Grand Besançon avec transfert de la maîtrise d'ouvrage et à la prorogation de la convention en cours jusqu'au 31 décembre 1996. M. le Maire a été autorisé à signer l'avenant à la convention à intervenir.

**45 - Mise en valeur du patrimoine du Centre Ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions**

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes pour une somme globale de 613 624 F :

Immeuble	Propriétaire ou mandataire	Devis	Taux	Subvention proposée
<b>Secteur 1</b>				
6, Grande Rue	BIS - 83, rue de Dole 25000 BESANÇON	99 802 F	20 %	19 960 F
42, Grande Rue	M. DHOUTAUT - 1, rue d'Anvers 25000 BESANÇON	180 705 F	20 %	36 141 F
50, Grande Rue Rue J.J. Rousseau	M. AUTHIER - 50, Grande Rue 25000 BESANÇON	196 584 F	20 %	39 316 F
58/62, Grande Rue	Immobilière Comtoise 110, Grande Rue - BP 212 25015 BESANÇON CEDEX pour le compte de la copropriété 58/62, Grande Rue	276 340 F	20 %	55 268 F
64, Grande Rue	A.G.I. - 83, rue de Dole 25000 BESANÇON	149 750 F	20 %	29 950 F
72, Grande Rue	GESTRIM - 25, rue Proudhon 25000 BESANÇON	162 022 F	20 %	32 404 F
102, Grande Rue	Mme de BUYER-CHAILLOT 102, Grande Rue 25000 BESANÇON	47 556 F	20 %	9 511 F
122, Grande Rue	M. VUILLEMENOT 17, rue F. Bataille 25000 BESANÇON	35 215 F	20 %	7 043 F
5, Grande Rue	M. ARBEZ - 5, Grande Rue 25000 BESANÇON	43 330 F	20 %	8 666 F

<b>Immeuble</b>	<b>Propriétaire ou mandataire</b>	<b>Devis</b>	<b>Taux</b>	<b>Subvention proposée</b>
7, Grande Rue	M. et Mme REYNES 7, Grande Rue 25000 BESANÇON	58 852 F	20 %	11 770 F
35, Grande Rue	AGI - 83, rue de Dole 25000 BESANÇON pour le compte copropriété 35, Grande Rue	38 420 F	20 %	7 684 F
37, Grande Rue	Cabinet BENOIT - 4, rue d'Alsace 25000 BESANÇON pour le compte copropriété 37, Grande Rue	17 132 F	20 %	3 426 F
123, Grande Rue	AGI - 83, rue de Dole 25000 BESANÇON pour le compte copropriété 123, Grande Rue	218 737 F	20 %	43 747 F
13, Place du Huit Septembre	SCI Résidence Saint-Pierre 11 B, rue de la Liberté 25000 BESANÇON	54 747 F	20 %	10 949 F
17, Place du Huit Septembre	GESTRIM 25, rue Proudhon - BP 193 25015 BESANÇON CEDEX	185 113 F	20 %	37 022 F
15, rue Pécelet	Cabinet BENOIT - 4, rue d'Alsace 25000 BESANÇON pour le compte copropriété 15, rue Pécelet	32 732 F	20 %	6 546 F
9, Place Victor Hugo	Mme CORBINEAU 16, rue E. Fortier 76130 MONT SAINT-AIGNAN	78 959 F	20 %	15 791 F
4, rue de la Convention	AICI - 11, rue Lecourbe 25000 BESANÇON	50 132 F	20 %	10 026 F
<b>Secteur 2</b>				
14, rue de la Préfecture	Cabinet MOUREY 33, Grande Rue 25000 BESANÇON	147 716 F	20 %	29 543 F
27, rue de la Préfecture	Agence BARTELET 91, Grande Rue 25000 BESANÇON	88 959 F	20 %	17 791 F
14, rue Charles Nodier	Ass. Les Salins de Bregille 14, rue Charles Nodier 25000 BESANÇON	14 000 F	20 %	2 800 F
32, rue Charles Nodier	GESTRIM - 25, rue Proudhon BP 193 - 25000 BESANÇON	69 887 F	20 %	13 977 F
43, rue Mégevand	M. BAS - 43, rue Mégevand 25000 BESANÇON	54 812 F	20 %	10 962 F
45, rue Mégevand	Mme GLASSON Colette 2B, rue Isenbart 25000 BESANÇON	41 938 F	20 %	8 387 F
5, rue Chifflet	M. FUMEY - 5, rue Chifflet 25000 BESANÇON	61 146 F	20 %	12 229 F
11, avenue Gare d'Eau	Mme BRENET 11, avenue de la Gare d'Eau 25000 BESANÇON	80 253 F	20 %	16 050 F

<b>Immeuble</b>	<b>Propriétaire ou mandataire</b>	<b>Devis</b>	<b>Taux</b>	<b>Subvention proposée</b>
3, rue Luc Breton	M. CUSENIER Philippe 3, rue Luc Breton 25000 BESANÇON	36 689 F	20 %	7 337 F
61, rue des Granges (demande compl.)	Mme NANNICINI 61, rue des Granges 25000 BESANÇON	29 391 F	20 %	5 878 F
83, rue des Granges	Immobilière Comtoise 110, Grande Rue - BP 212 25015 BESANÇON CEDEX	57 526 F	20 %	11 505 F
24, rue des Granges	GESTRIM 25, rue Proudhon - BP 193 25015 BESANÇON CEDEX	64 827 F	20 %	12 965 F
Rue des Grange	Caisse d'Epargne de Franche-Comté 191, rue de Belfort 25044 BESANÇON CEDEX	330 765 F	20 %	66 153 F
Angle 25, rue Pasteur et rue du Lycée	M. SAULNIER - La Géline 25270 LEVIER	64 139 F	20 %	12 827 F
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>613 624 F</b>

#### **46 - Dénomination d'une voie à Planoise**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de donner le nom de Sonia DELAUNAY à une nouvelle voie desservant l'ensemble immobilier réalisé par la SAIEMB dans le secteur de la polyclinique et des rues Rodin, Calder, Dubuffet et Deschamps.

#### **47 - Action foncière :**

- a) Réalisation d'un égout et d'un chemin piétons rue de l'Avenir - Acquisition de terrains à différents propriétaires - Modification du POS secteur Ouest

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé d'acquérir des terrains à divers propriétaires, pour une somme globale de 46 000 F et d'autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir,

- a approuvé la modification du POS secteur Ouest, nécessaire pour la réalisation du chemin piétons.

- b) Impasse Granvelle :

- b<sub>1</sub>) Acquisition aux Epoux ROBERT d'un local professionnel et d'un hangar à usage de parking

Adopté à l'unanimité moins deux abstentions (locaux acquis pour la somme de 1 530 000 F indemnités comprises).

**b<sub>2</sub>)** Acquisition à M. CHAUVET d'un parking

Adopté à l'unanimité moins deux abstentions (indemnité globale de 40 950 F).

**48 - Petite Soye** - Acquisition à l'Etat de parcelles de terrains

Adopté à l'unanimité (surface acquise : 19 ares au prix global de 19 000 F).

**49 - Chemin des Saulniers** - Acquisition à Mme LOUIS pour alignement

Adopté à l'unanimité (surface acquise à titre gratuit : 83 m<sup>2</sup>. Indemnité de 3 500 F pour perte d'une haie existante).

**50 - Chemin de Valentin** - Acquisition à Mme PARMENTIER pour élargissement de voirie

Adopté à l'unanimité (surface acquise : 115 m<sup>2</sup> au prix de 90 F le mètre carré, soit 10 350 F + une indemnité de dépréciation de la propriété de Mme PARMENTIER de 25 000 F).

**51 - Affaires diverses** - Questions orales de M. BONNET, Conseiller Municipal

**a)** sur la circulation des piétons dans la Grande Rue

M. BONNET a abordé notamment le problème des livraisons dans la Grande Rue où la circulation des piétons est à certaines périodes de la journée, rendue difficile. Il a demandé que le stationnement pour les livraisons soit plus réglementé.

M. le Maire lui a répondu qu'il était bien conscient de cette situation qui est examinée actuellement dans le cadre du nouveau plan de circulation qui sera mis en place suite à l'ouverture du tunnel sous la Citadelle.

**b)** sur la gestion des déchets hospitaliers

M. BONNET a décidé de ne pas intervenir sur ce sujet, réponse lui ayant été donnée par Mme BULTOT au cours de la séance.

La séance a été levée à 21 heures 30.

Hôtel de Ville, le 13 décembre 1995  
Le Maire,  
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché  
conformément à la loi,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint,